

La charte Patrimoine et Paysages pour Demain se veut un outil au service des élus, des acteurs et des habitants du territoire pour que chacun, à son niveau de compétence et de responsabilité, participe à la volonté du Pays Midi-Quercy d'inscrire son territoire dans une démarche d'excellence, située dans la durée, pour agir positivement sur son environnement, son urbanisme, son architecture et ses paysages.

La « Boîte à outils » de la charte comporte les documents suivants :

- 1- Les fiches de recommandations transversales
- 2- Les fiches de recommandations thématiques.






Ces documents se veulent des instruments à l'usage de tous ceux qui veulent agir concrètement pour la mise en œuvre de la charte paysagère. Ils s'adressent plus particulièrement aux personnes chargées, sur le terrain, d'appliquer cette charte : élus et responsables locaux, agents de développement et techniciens des structures communales, intercommunales et du Pays, techniciens de l'aménagement, bureaux d'études...



Certains de ces outils s'adressent à un public plus large - les habitants actuels ou futurs du territoire, les agriculteurs, les entreprises - pour leur permettre d'agir au quotidien concrètement et pour participer à la démarche du Pays.

Cette « Boîte à outils » ne prétend pas être exhaustive, ni répondre aux enjeux paysagers de tous les territoires, ni à toutes les demandes spécifiques. Elle est destinée à être complétée, enrichie, amendée par le Syndicat Mixte du Pays, grâce au retour d'expérience de son ou sa « chargé(e) de mission paysage » qui aura pour tâche d'aider l'ensemble des acteurs concernés à se servir de cette « Boîte à outils ».

*Les fiches de la « Boîte à outils » constituent **la référence commune du mode d'application de la charte paysagère** par l'ensemble des partenaires associés à cette charte. La maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ces fiches de recommandations thématiques est, dans la plupart des cas, assurée par les Communautés de communes et les communes du Pays signataires de la charte.*

• SOMMAIRE

1- FICHES DE RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES	7	
- Fiche n° 1 : animation - suivi - évaluation	9	
- Fiche n° 2 : formation - sensibilisation - pédagogie	11	
- Fiche n° 3 : communication - information	13	
- Fiche n° 4 : documents d'urbanisme	15	
2- FICHES DE RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES	19	
Espace rural et activités agricoles	21	
- Fiche n° 5 : le maillage de haies	23	
- Fiche n° 6 : les murets en pierre	25	
- Fiche n° 7 : le patrimoine arboré	27	
- Fiche n° 8 : la biodiversité des « milieux naturels ordinaires »	29	
- Fiche n° 9 : les productions agricoles de Pays	33	
- Fiche n° 10 : les terres en déprise	37	
- Fiche n° 11 : les bois et forêts privés	39	
Architecture et patrimoine bâti	43	
- Fiche n° 12 : les matériaux et couleurs du Pays	45	
- Fiche n° 13 : les bâtiments agricoles	49	
- Fiche n° 14 : les constructions nouvelles	51	
- Fiche n° 15 : le patrimoine en terre crue	55	
Formes urbaines	57	
- Fiche n° 16 : les structures médiévales	59	
- Fiche n° 17 : les traverses et entrées de bourgs	61	
- Fiche n° 18 : les franges et extensions de bourgs	63	
- Fiche n° 19 : le pôle urbain du Pays	65	
- Fiche n° 20 : les mobiliers et équipements urbains	67	
Activités économiques	71	
- Fiche n° 21 : les carrières	73	
- Fiche n° 22 : les zones d'activités	75	

Autour de l'eau	77	
- Fiche n° 23 : le petit patrimoine lié à l'eau	79	
- Fiche n° 24 : les berges des cours d'eau	81	
- Fiche n° 25 : les lacs collinaires	83	
- Fiche n° 26 : l'eau en milieu urbain	85	
Loisirs et découverte	89	
- Fiche n° 27 : les portes d'entrées du Pays.....	91	
- Fiche n° 28 : les itinéraires de découverte	93	
- Fiche n° 29 : le réseau de parcs et jardins publics	97	
- Fiche n° 30 : les sites et paysages remarquables	99	